



COMMUNIQUE DE PRESSE

Baromètre Santé-Social Territoires et Mutuelles engagées pour répondre aux attentes des Français

La région Auvergne-Rhône-Alpes au cœur du sujet !

Lyon, le 17 décembre 2020

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et la Mutualité Française publient un 1^{er} baromètre afin de sensibiliser tous les acteurs publics ou privés aux questions que se posent les Françaises et les Français des plus petits villages aux plus grands centres urbains autour de la santé environnementale, de l'accès aux soins, de l'accueil des jeunes enfants, du handicap, de l'autonomie.

Le baromètre santé AMF/Mutualité Française dresse un panorama pour l'ensemble de ces questions et présente des initiatives des acteurs locaux et mutualistes pour y répondre. Cette première édition met en lumière l'urgence à agir, mais aussi la capacité des acteurs de terrain à apporter des solutions justes et efficaces pour les Françaises et les Français.

Accès aux soins : des acteurs de terrain engagés

L'égalité d'accès aux soins ne peut être assurée que si la répartition de l'offre de soins est adaptée aux besoins de la population. Les maires et présidents d'intercommunalité ainsi que les mutuelles témoignent régulièrement de leur fort engagement pour maintenir une offre de soins de proximité, de qualité et à un coût soutenable pour leurs administrés.

Alors même que l'accès aux soins ne relève pas d'une compétence obligatoire pour les municipalités, les maires jouent bien souvent un indispensable rôle de coordination entre le territoire et l'offre de santé implantée sur celui-ci. La Mutualité Française agit pour sa part en faveur de l'accès pour tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire avec des services de soins et d'accompagnement mutualistes proposant un large éventail de soins et services au niveau local. Cependant, le baromètre dresse ici la nécessité de poursuivre les efforts pour adapter l'offre de santé aux besoins de la population en lien avec les spécificités territoriales, ainsi :

- En 2019, on dénombre en moyenne **152 médecins généralistes pour 100 000 habitants** en Auvergne-Rhône-Alpes¹. **Les écarts sont importants** avec des densités de médecins très variables entre **les départements les moins bien dotés (101 médecins dans l'Ain, 124 médecins en Ardèche) et les départements les mieux dotés (178 médecins dans le Rhône et 199 médecins en Savoie par exemple).**

À l'inégale répartition des médecins sur le territoire, viennent s'ajouter à la fois l'augmentation de l'âge moyen des médecins et la hausse de la consommation de soins du fait du vieillissement de la population. Ainsi **en 2019, un médecin généraliste sur trois a plus de 60 ans.**

- **La part des médecins généralistes de 60 ans et plus, peuvent osciller de 29 % dans le Rhône et en Haute-Savoie jusqu'à 40 % dans l'Allier !**

Ces deux effets pourraient entraîner à court terme des tensions grandissantes en terme d'accès aux soins.

Moins de la moitié des Français sont satisfaits de la qualité des soins offerts par les urgences hospitalières². Cette insatisfaction peut être mise en relation avec les délais d'attente aux services d'urgences liés à la forte augmentation de leur fréquentation.

- **En Auvergne-Rhône-Alpes, la durée médiane est de 2 heures 40 et se situe entre 4 et 8 heures pour 25 % des patients, voire plus de 8 heures pour près de 10 % d'entre eux³.**

Thierry Beudet, Président de la Mutualité Française, souligne que « *La Mutualité Française fait partie des interlocuteurs réguliers des élus locaux en développant des solutions sanitaires, sociales et médico-sociales accessibles, au plus près des individus, de leurs besoins, de leurs aspirations. Ce baromètre est une illustration de cette collaboration du quotidien. Nos nombreux établissements et services de soins avec des tarifs maîtrisés s'adaptent à chaque spécificité territoriale. Nos propositions dans le cadre du « Ségur de la santé » en juin 2020 s'inscrivent dans cet objectif. Pour tenir compte des enjeux liés au développement des maladies chroniques et à la raréfaction de la ressource médicale, les mutuelles portent la généralisation de l'exercice regroupé et du partage de compétences. Le premier recours doit être le point d'entrée privilégié dans le système de santé ce qui demande la coordination et la continuité des prises en charge en décloisonnant les secteurs ».*

Santé environnementale : une inquiétude de la part des Français

92 % des Français⁴ estiment que l'environnement a une influence importante sur leur santé. Avant même la crise du coronavirus, les Français se disaient inquiets du fait de nombreux facteurs environnementaux susceptibles de nuire à leur santé, tels que les pesticides, la pollution des sols, la qualité de l'eau du robinet. Différentes enquêtes réalisées par les agences régionales de santé confirment cette perception et montrent que les habitants sont majoritairement préoccupés par les risques liés aux pesticides mais également à la mauvaise qualité de l'air.

- **Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, la qualité de l'air extérieur s'est globalement améliorée depuis 2000 mais dans plusieurs agglomérations, elle n'est régulièrement pas conforme aux normes européennes pour la protection de la santé humaine⁵. On relève les principaux dépassements en dioxyde d'azote et en particules fines à proximité des grands axes routiers (Autoroute A7 par exemple) mais la concentration en particules peut se retrouver également en milieu urbain.**

Exemple d'initiative régionale : Le projet « 1000 jours qui comptent », impulsé par le service prévention et promotion de la santé de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de l'ARS, est déployé en lien étroit avec les collectivités territoriales pour engager les acteurs dans des dynamiques locales et agir en santé environnementale, en périnatalité et petite enfance. Ce projet consiste à favoriser la prise de conscience des liens existants entre l'environnement et la santé pendant la période de la conception aux deux ans de l'enfant, un programme d'actions coordonnées sur les enjeux de la santé environnementale.

- **L'exposition aux perturbateurs endocriniens** (parabènes, bisphénol A, phtalates, chlordécone...) qui est suspectée de favoriser la puberté précoce, présente de grandes disparités régionales.

La puberté précoce est dix fois supérieure chez les filles que chez les garçons. La région Auvergne-Rhône-Alpes apparaît comme une des régions les plus touchées⁶. Le taux d'incidence prédit de puberté précoce (pour 10 000 filles) s'élève jusqu'à 6,6% dans le Rhône et le taux d'incidence prédit de puberté précoce (pour 10 000 garçons) est également le plus élevé dans le Rhône avec 0,6 %.

- Si l'impact de l'environnement sur la **survenue des cancers** est difficile à établir, des liens entre l'apparition de certains cancers et l'environnement sont prouvés. Des disparités territoriales sont également observées : pour les cancers les plus fréquents (sein, prostate), la distribution spatiale de la mortalité est hétérogène avec une surmortalité observée dans la partie nord du territoire (cancer du sein) et dans les parties nord et centrale (cancer de la prostate). Par exemple, **en Auvergne-Rhône-Alpes, une surmortalité pour le cancer de la prostate de plus de 10 % par rapport à la moyenne nationale est observée dans les départements de l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.**

Action sociale : un engagement fort des mutuelles et des communes et intercommunalités

Les maires et présidents d'intercommunalité ainsi que les mutuelles ont à cœur de proposer une palette d'établissements et services. Ainsi ils gèrent en direct ou soutiennent des établissements et services à destination des personnes âgées et/ou handicapées ainsi qu'à des parents, qu'il s'agisse d'un mode d'accueil pour leurs enfants ou d'un accompagnement à leur parentalité.

- Le taux **d'équipement en établissements pour personnes âgées** s'établit en France à 124,3 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus à fin 2018⁷. Ce taux est en hausse depuis 2007 avec en parallèle une augmentation forte de la population des 75 ans et plus sur la période. **Le taux d'équipement en établissements pour personnes âgées varie sur le territoire. Il est plus élevé dans les départements ruraux. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le taux d'équipement en places varie de 103,3 % en Haute-Savoie à 161,9 % dans le Cantal.**

Exemple d'initiative locale : la Cité des Aînés, créée sur l'initiative du groupe AESIO santé en partenariat avec la ville de Saint-Etienne, propose, sur un même lieu, une diversité d'habitats et de prises en charge des personnes âgées et des lieux de vie collectifs ouverts sur l'extérieur (commerces, restaurants, etc.).

- Concernant le **taux d'équipement en établissement pour personnes en situation de handicap**, les résultats démontrent également **un grand écart entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (environ 5 %) et le Cantal (13,8 %).**

Exemple d'initiative locale : Portée par l'ARS, l'Education Nationale, la Mutualité Française Isère SSAM et les communes concernées : la mise en place du dispositif EMAS médico-social (Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation) à l'attention de la communauté éducative et au service de l'inclusion des enfants en situation de handicap, vise à soutenir les équipes pédagogiques des établissements scolaires afin d'éviter les ruptures de parcours et renforce la possibilité de suivi d'une scolarité en milieu ordinaire, au plus près du lieu de vie des enfants concernés et de leur famille.

- Concernant les modes d'accueil individuels et collectifs des enfants de moins de 3 ans, au niveau national on compte 58,9 places pour 100 enfants⁸. **L'écart se réduit mais entre le département le mieux doté (Haute-Loire avec un taux d'accueil de 92,6 %) et le moins bien doté (Guyane), le rapport s'établit de 1 à 6. Ainsi, l'offre est six fois plus importante en Haute-Loire. Les autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont moins bien dotés et notamment en Haute-Savoie qui enregistre un taux d'accueil de 54,5 %.**

François Baroin, président de l'AMF, souhaite que « *cette première édition du baromètre AMF/Mutualité Française permette à la fois de mettre en lumière l'urgence à agir, mais aussi de témoigner de la capacité qu'ont les acteurs de terrain à apporter des solutions justes et efficaces pour la population.* »

¹ Source : DREES (Répertoire partagé des professionnels de santé).

² Selon le dernier baromètre d'opinion de la Drees paru en avril 2019.

³ Source : « Les urgences hospitalières : des services toujours trop sollicités », Rapport public annuel, Cour des comptes, févr. 2019.

⁴ Source : Baromètre « Santé-environnement » Harris Interactive, réalisé pour la Mutualité Française, 2017. ⁵ Source : « Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2019 », Ministère de la transition écologique et solidaire, sept. 2020.

⁶ Source : Santé publique France.

⁷ DREES, Finess; Insee, estimations de population 2019 au 1er janvier.

⁸ Source : CNAF.

A propos de la Mutualité française Auvergne Rhône-Alpes

Présidée par Monsieur Yves Perrin, la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes (MfARA) représente **4,4 millions de personnes protégées par plus de 200 mutuelles santé** et valorise plus de **400 établissements mutualistes** au service de la population dont les tarifs sont maîtrisés (cliniques, centres audition, optique, dentaire, établissements pour la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.).

La Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes défend une vision de la santé autre que curative, en incitant chacun à devenir pleinement responsable de sa santé. Elle place la question de la réduction des inégalités sociales de santé au cœur de son activité en défendant l'accès à la santé pour tous. Elle organise **plus de 700 actions de prévention et promotion de la santé au profit des adhérents des mutuelles, des usagers des établissements mutualistes et du grand public**. Ses actions sont définies autour de **4 programmes : la santé des enfants et des jeunes, la santé des adultes, la santé et l'accompagnement des aidants, bien vieillir et maintien de son autonomie**
Pour en savoir +, ara.mutualite.fr

Contact presse

Estelle MERLE

Service Communication

Par mail : e.merle@mfara.fr ou par téléphone au 06 16 45 56 09